

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et
de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du

**modifiant les arrêtés relatifs à l'autorisation accordée à la société Eoliennes en Mer de
Dieppe-Le Tréport (EMDT) à exploiter une installation de production d'électricité**

NOR : ECOR2506865A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et
numérique,**

Vu le code de l'énergie, notamment son article L. 311-5 ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 autorisant la société Eoliennes en Mer de Dieppe-Le Tréport (EMDT) à exploiter une installation de production d'électricité ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2024 prolongeant l'autorisation accordée à la société Eoliennes en Mer de Dieppe-Le Tréport (EMDT) pour exploiter une installation de production d'électricité ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du XX au XX, en application de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 27 juin 2024 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Le délai de mise en service mentionné à l'[article R. 311-10 du code de l'énergie](#), relatif à l'autorisation d'exploiter un parc éolien en mer délivrée par arrêté du 12 octobre 2018 susvisé à la société Eoliennes en Mer de Dieppe-Le Tréport, est prolongé de trois années supplémentaires, jusqu'au 1^{er} juillet 2027. ».

Article 2

Au premier alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 octobre 2018 susvisé, le chiffre : « 496 » est remplacé par le chiffre : « 500 ».

Article 3

Le directeur de l'énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'énergie

L. KUENY